

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 21 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Mélanie Roux, adjointe – greffe et approvisionnement.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

## 22-07-132 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

## 22-07-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 juillet 2022.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, en ajoutant les points 6.7 et 7.6, puis en retirant les points 8.3 et 8.4, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Délégation de compétence à la MRC de Beauharnois-Salaberry visant la collecte des matières résiduelles (déchets) domestiques
  - 5.2 Parc du Canal – Clôture – Autorisation de paiement
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Prolongation de la durée
  - 6.3 Remplacement de la conduite de refoulement – Autorisation d'aller en appel d'offres public
  - 6.4 Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet
  - 6.5 Règlement numéro 18-135-1 sur les modalités de publication des avis publics – Avis de motion et dépôt du projet
  - 6.6 Soutien en urbanisme pour inspections municipales – Délégation de pouvoir
  - 6.7 Autorisation d'effectuer une demande au CPE pour obtenir des places réservées pour les enfants des employés municipaux**
7. Loisirs et vie communautaire
  - 7.1 Démolition de l'abattoir – Octroi de contrat
  - 7.2 Démolition de l'abattoir – Surveillance des travaux – Octroi de contrat
  - 7.3 Parc du Canal – Inspection des équipements – Octroi de contrat
  - 7.4 Jardin de papillons – Adhésion au mouvement Municipalité amie des monarques
  - 7.5 Acquisition d'un défibrillateur – Octroi de contrat
  - 7.6 Demande d'aide financière au Fonds pour les infrastructures naturelles – Volet projets de petite envergure**
8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Mise à niveau de l'émissaire – Octroi de contrat
  - 8.2 Mise à niveau de l'émissaire – Surveillance des travaux – Octroi de contrat
  - ~~8.3 Mandat professionnel pour une étude d'implantation d'un trop-plein aux eaux usées – Octroi de contrat~~
  - ~~8.4 Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) volet Soutien – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière~~
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
10. Varia
11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**22-07-134 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**22-07-135 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY VISANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) DOMESTIQUES**

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry a invité les municipalités locales de son territoire à lui déléguer leur compétence en matière de collecte des matières résiduelles (déchets) domestiques par sa résolution numéro 2022-06-154;

**ATTENDU** que la Municipalité juge opportun de déléguer sa compétence en la matière à la MRC de Beauharnois-Salaberry à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU** qu'une entente intermunicipale devra être négociée et approuvée par résolution du présent conseil pour donner effet à cette délégation de compétence;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité informe la MRC de Beauharnois-Salaberry de son intérêt à lui déléguer sa compétence pour la collecte des matières résiduelles (déchets) domestiques afin que cette compétence soit dorénavant exercée par la MRC.

Que la Municipalité accepte de négocier les termes et modalités de cette délégation de compétence par une entente intermunicipale qui devra être approuvée par la Municipalité lors d'une prochaine séance.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette délégation de compétence, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**22-07-136 PARC DU CANAL – CLÔTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU** que l'aménagement du Parc du Canal est prévu pour l'automne 2022;

**ATTENDU** que le pourtour de ce parc sera clôturé sur la ligne mitoyenne délimitant le parc des propriétés adjacentes;

**ATTENDU** que la propriétaire du 10, rue des Plaisanciers a procédé à l'installation d'une piscine et a ainsi été dans l'obligation d'installer également une clôture afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

**ATTENDU** que le coût d'installation de la clôture sur le lot arrière de l'immeuble (ligne mitoyenne) situé au 10, rue des Plaisanciers s'élève à 7 728 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

De rembourser la propriétaire de l'immeuble situé au 10, rue des Plaisanciers pour les frais encourus d'installation d'une clôture en lot arrière (ligne mitoyenne), immeuble adjacent au Parc du Canal.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-118.

**ADOPTÉ**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

##### **22-07-137 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 1 358 180,18 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉ**

##### **22-07-138 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – PROLONGATION DE LA DURÉE**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 13 juillet 2017, du Règlement numéro 17-130 décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 8 dudit règlement, toute prolongation de la durée du programme doit être confirmée par voie de résolution du Conseil;

**ATTENDU** que la résolution numéro 19-06-122 a permis de prolonger le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables jusqu'au 31 juillet 2022;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite prolonger de trois autres années la durée de cette offre de subvention;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

De prolonger jusqu'au 31 juillet 2025 la durée du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

**ADOPTÉ**

##### **22-07-139 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit procéder au remplacement de la conduite de refoulement afin d'optimiser le débit de sa station de pompage;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux liés au remplacement de la conduite de refoulement;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO en vue de l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la conduite de refoulement.

**ADOPTÉ**

**22-07-140 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-164 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle, remplaçant et abrogeant les règlements numéro 18-134 sur la gestion contractuelle adopté par le conseil le 16 avril 2018 et numéro 18-134-1 adopté par le conseil le 23 juin 2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**22-07-141 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-135-1 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 18-135-1 sur les modalités de publication des avis publics. Ce règlement vient ajouter un lieu d'affichage pour la publication des avis publics.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**22-07-142 SOUTIEN EN URBANISME POUR INSPECTIONS MUNICIPALES – DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**ATTENDU** la nécessité d'inspecter la conformité des installations septiques en vue de la mise aux normes de ces dernières;

**ATTENDU** la nécessité d'inspecter la conformité des piscines résidentielles afin de respecter la réglementation du gouvernement du Québec sur la sécurité des piscines résidentielles;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la fermeture des dossiers d'émission de permis afin que ceux-ci puissent être transmis au service d'évaluation foncière;

**ATTENDU** que la firme Urbatek s'est vu octroyer un contrat pour offrir du soutien en inspection municipale ainsi que pour la fermeture de permis pendant la saison estivale selon la résolution numéro 22-06-122;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'attribuer à messieurs Nicolas Plourde, Francis Carle, Benoit Hamel et Amine Dahmane de la firme Urbatek, le pouvoir légal de fonctionnaires autorisés à procéder à l'inspection et la fermeture des dossiers d'émission de permis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que les services de cette firme seront sollicités selon les besoins du Service de l'urbanisme.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**22-07-143    AUTORISATION D'EFFECTUER UNE DEMANDE AU CPE POUR OBTENIR DES PLACES RÉSERVÉES POUR LES ENFANTS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** le projet d'ouverture du centre de la petite enfance (CPE) La Campinoise au 150, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** les difficultés de recrutement dû à la pénurie de main d'œuvre actuelle;

**ATTENDU** la volonté d'offrir un incitatif afin de favoriser le recrutement et la rétention de personnel au sein de l'équipe municipale;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à adresser une demande au centre de la petite enfance (CPE) La Campinoise afin d'obtenir quatre (4) places réservées pour les enfants des employés municipaux.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

**22-07-144    DÉMOLITION DE L'ABATTOIR - OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 21-12-274 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour des travaux de démolition de bâtiments en vue de l'implantation de parcs;

**ATTENDU** le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 4 juillet 2022;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des soumissions, le 21 juillet 2022 à 11 h 01, six (6) soumissions ont été déposées;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Démospec Déconstruction Inc. au montant de 341 500 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que le coût soumis par Démospec Déconstruction Inc. est de 0.40 \$ le litre pour l'option du prix unitaire pour la manutention, le transport et la disposition de l'eau contaminée traitable (équivalent à des eaux d'égout) accumulée dans le bassin de rétention des eaux usées de l'abattoir;

**ATTENDU** qu'à la suite d'une analyse, l'entreprise Environnement S-Air Inc. recommande d'octroyer à Démospec Déconstruction Inc. le contrat pour à réalisation des travaux relatifs à l'option;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la démolition de l'abattoir situé au 3, rue Saint-Joseph à l'entreprise Démospec Déconstruction Inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-06-DÉA.

D'octroyer le contrat de l'option pour la manutention, le transport et la disposition de l'eau contaminée traitable (équivalent à des eaux d'égout) accumulée dans le bassin de rétention des eaux usées de l'abattoir à l'entreprise Démospec Déconstruction Inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-06-DÉA.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 20-152.

**ADOPTÉ**

**22-07-145 DÉMOLITION DE L'ABATTOIR – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** l'octroi de contrat pour la démolition de l'abattoir, situé au 3, rue Saint-Joseph;

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer la surveillance des travaux de démolition pour en assurer le bon déroulement;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par l'entreprise Environnement S-Air Inc. au coût budgétaire de 12 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux de démolition de l'abattoir situé au 3, rue Saint-Joseph à l'entreprise Environnement S-Air Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 20-152.

**ADOPTÉ**

**22-07-146 PARC DU CANAL – INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** le projet d'aménagement du Parc du Canal, dont les travaux débiteront à l'automne 2022;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une inspection de conformité des aires et des équipements de jeux lorsque les travaux seront réalisés;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par l'entreprise Conception Paysage au montant de 2 870\$, taxes en sus, pour la réalisation de ces inspections;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat d'inspection des aires et d'équipements de jeux qui seront implantés dans le Parc du Canal à l'entreprise Conception Paysage, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

**ADOPTÉ**

**22-07-147 JARDIN DE PAPILLONS – ADHÉSION AU MOUVEMENT MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES**

**ATTENDU** que le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

**ATTENDU** que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

**ATTENDU** que depuis 20 ans, sa population a diminué de 90% en Amérique du Nord;

**ATTENDU** que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

**ATTENDU** que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage officiellement à la restauration des habitats du monarque en aménageant un espace pour favoriser la protection de l'espèce et en adhérant au mouvement Municipalité amie des monarques.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette adhésion, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**22-07-148 ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de rendre disponible un défibrillateur dans la salle communautaire de l'Église de Saint-Louis-de-Gonzague afin d'assurer la sécurité des usagers et des locataires de la salle;

**ATTENDU** le dépôt d'une soumission de l'entreprise Formation Vitale pour l'achat d'un défibrillateur, au montant de 2 071 \$, taxes et livraison en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition d'un défibrillateur pour la salle communautaire de l'Église de Saint-Louis-de-Gonzague à l'entreprise Formation Vitale, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette acquisition soit financée à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**22-07-149 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS POUR LES INFRASTRUCTURES NATURELLES – VOLET PROJETS DE PETITE ENVERGURE**

**ATTENDU** l'existence du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) offert par le gouvernement du Canada;

**ATTENDU** que le volet pour les projets de petite envergure du FIN cible les projets d'infrastructures naturelles qui visent la création, l'agrandissement, la restauration, l'amélioration ou le renforcement d'infrastructures naturelles ou hybrides qui sont principalement d'intérêt public;

**ATTENDU** qu'un investissement de près de 150 000 \$ est prévu pour la remise à l'état des milieux humides et hydriques dans le parc de la Rivière-Saint-Louis et que le FIN rembourse jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour les administrations municipales, locales ou régionales, les organismes du secteur public et les organismes sans but lucratif;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité a pris connaissance du guide du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) et qu'elle s'engage à respecter les conditions qui s'appliquent à elle;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière adresser une demande au Fonds pour les infrastructures naturelles – Volet projets de petite envergure.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

## **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

### **22-07-150 MISE À NIVEAU DE L'ÉMISSAIRE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 22-05-104 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration;

**ATTENDU** le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 20 juin 2022;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des soumissions, le 12 juillet 2022 à 11 h 01, deux (2) soumissions ont été déposées;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Ali Excavation Inc. au montant de 345 400 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la lettre reçue par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent autorisant la réalisation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration à l'entreprise Ali Excavation Inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-05-EMI.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la réalisation de ce projet à même le règlement d'emprunt 22-163.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 22-163 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**



**22-07-151 MISE À NIVEAU DE L'ÉMISSAIRE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** l'octroi de contrat pour les travaux de mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration;

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer la surveillance des travaux pour en assurer le bon déroulement;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par l'entreprise Tetra Tech QI Inc. au coût 30 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux de mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration à l'entreprise Tetra Tech QI Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 22-163 ou par le Fonds réservé – Quartier du Canal.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Aucun point

**VARIA**

Aucun sujet ne figure sous ce point.

**22-07-152 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 49.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière